



CDOS
SEINE
MARITIME

S&Autisme
Commission Départementale Sport & Handicap **76**

S&H
Commission Départementale Sport & Handicap **76**

STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE « *SPORT & HANDICAP* » EN SEINE-MARITIME

Sommaire

Table des matières

I.	La Commission Sport & Handicap 76 (CDSH 76)	4
II.	Le Sport & Handicap 76	7
1.	Qui est concerné ?	7
2.	A quoi servent les labels ?	7
3.	Comment ça marche ?	8
❖	Formation Sport & Handicap	8
❖	Formation Sport & Autisme	8
III.	Le Sport & Autisme en Seine-Maritime	10
1.	Conditions obligatoires dont doivent s'acquitter les clubs sportifs en vue de l'obtention du label, depuis 2016	11
2.	Conditions obligatoires dont devront justifier les clubs labellisés	12
3.	Conditions favorables à l'inclusion sportive de la personne atteinte d'autisme	12
IV.	La formation avec les STAPS	19
V.	L'une des priorités de 2021	22
VI.	Les perspectives 2021 et après	29
	Comment nous contacter et où nous suivre sur les réseaux sociaux	32
	Les Partenaires de la CDSH 76	34
	Annexes	35
	Flyer Sport & Handicap	36
	Demande de label «Sport & Handicap» 2021	38
	Grille d'évaluation 2021	40
	Plaquette de présentation Sport & Autisme	46
	Fiche de renseignements	48
	Demande de label 2021 « SPORT&AUTISME »	51
	Guide de visite 2021	53
	Labellisation « Sport&Autisme »	53
	Flyer S'Handifférence	57
	Boite à outils des différentes possibilités de financements	60

Edito

2011/2021...10 ans depuis la création de la CDSH 76 et de la démarche de labellisation en Seine-Maritime. Du chemin parcouru depuis, mais un constat réaliste qui mesure tout le chemin qu'il reste à parcourir pour atteindre la réussite du symbole de la CDSH 76 « Pour une pratique sportive partagée ». L'accompagnement des associations labellisées est en marche, il nous reste à œuvrer pour développer les lieux de pratiques sur les territoires dépourvus d'offres. Si le Comité Départemental Olympique et Sportif était acteur de la commission départementale « Sport & Handicap » depuis 2010, aujourd'hui il en assure le pilotage, et conçoit sa stratégie, avec ses partenaires. Le développement de l'offre passe nécessairement par la mise en place d'une démarche inclusive quelques soient les différences. 2021/2024 doit nous permettre d'agir de façon concerté, partagé, en mutualisant les forces et leviers d'actions. Le partenariat avec les PEP 76 pour agir sur le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle est une première étape : Agir ensemble et ainsi favoriser et permettre l'accessibilité des publics en situation de handicap vers les associations sportives.

Il n'en demeure pas moins que la période que nous vivons aujourd'hui n'est pas trèsfavorable au développement. La crise sanitaire sévit au-delà des problématiques de santé. Le sport est à l'arrêt, les publics en situation de handicap sont désœuvrés. Un des axes de la CDSH 76 va être de monter en puissance dès 2021, et proposer de nouveaux outils pour continuer à agir, même à distance. Il va s'agir ainsi de développer les formations sur le champ du handicap et de l'autisme, et de procéder à un état des lieux « révisé » des forces et faiblesses du territoire, en matière d'acteurs qui agissent aux côtés de la CDSH 76. De même, l'évaluation des acteurs sportifs labellisées et étoilées par la CDSH 76 sera effectuée, bien évidemment lorsque la reprise du sport sera effective.

La grande fête du sport à Forges-les-Eaux « Pour un sport s'HANDIfférence » qui aura lieu le 14 juin 2022 permettra de booster toutes celles et ceux qui souhaitent voir la réussite du sport pour toutes, pour tous et partout ! Et, dans cette attente, la CDSH 76 reste à vos côtés.

De belles perspectives, de beaux projet, une équipe à votre service.



I. La Commission Sport & Handicap 76 (CDSH 76)

- **Création de la CDSH 76 :**

La Commission Sport et Handicap de la Seine-Maritime (CDSH 76) a été créée en 2010 sous l'impulsion de la DDdCS 76, du Département 76 et du CDOS 76. Cette commission était jusqu'alors, co-présidée par le Directeur de la DDdCS et de la Vice-Présidente en charge du sport du Département 76. Aucune structure juridique n'avait été créée, la CDSH 76 étant rattachée au CDOS 76. Pour autant, son fonctionnement, de part son organisation et ses membres, permet à la CDSH 76 d'être force de décision. Depuis le 1^{er} janvier 2021, le sport de la DDdCS 76 se trouve rattaché à la DSDEN, avec la création d'un pôle « jeunesse, engagement et sport » au sein de la DSDEN.

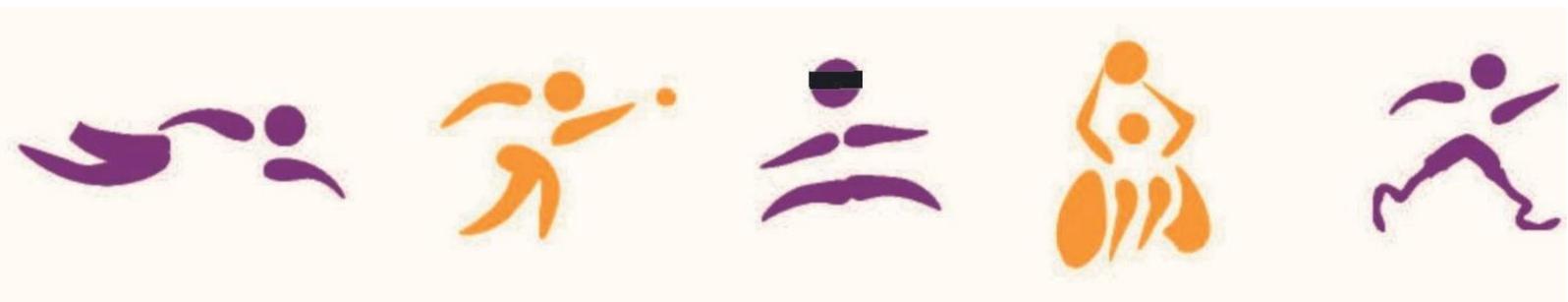
- **Constitution :**

La CDSH 76 regroupe différents partenaires et ceux depuis sa création, à savoir : Le CDOS 76, le pôle JE&S de la DSDEN 76, le Département 76, le Comité Départemental Sport Adapté, le Comité Départemental Handisport, la MDPH, l'Université STAPS, des expert.e.s du mouvement sportif valide et spécifique et du CRA Normandie Seine Eure (autisme).

- **Fonctionnement :**

La CDSH 76 se réunit 2 fois dans l'année, pour statuer sur les demandes de labels des clubs, et pour valider les axes de travail. Pour se faire, les sous-commissions (communication, évaluation, formations/développement), se réunissent plusieurs fois par an pour élaborer les projets à soumettre à la CDSH 76.

La coordination est effectuée par le CDOS 76.





- **Le suivi de la CDSH 76 :**

Un poste de chargée de mission est mis en place au CDOS 76, pour une partie de ses missions, pour la coordination technico-administrative du handicap, pour le suivi de la CDSH 76.

La Commission « Sport & Handicap, pour une pratique sportive partagée 76 » a déployé dans sa politique de développement du sport pour tout un ensemble d'actions en faveur des personnes en situation de handicap. Elle a notamment mis en place les actions suivantes :

- Élaboration de formations : « Sport & Handicap » et « Sport & Autisme »,
- Labellisation des clubs de Seine-Maritime (Sport & Handicap et Sport & Autisme),
- Développement de l'offre sur le territoire de la Seine-Maritime,
- Accompagnement de structures
- Organisation des journées s'HANDifference
- Permanences de la CDSH 76 au sein des MDPH de Rouen et du Havre
- Création et mise en place de l'UMIS, Unité Mobile d'Inclusion par le Sport en 2020
- Action phare en direction des jeunes avec TSA (troubles du spectre autistique), et formations mises en place sur les territoires
- Création d'outils (plaquettes S & H, cartes postales, Boîtes à outils Autisme)

En cohérence avec son implication en matière de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des droits, la CDSH 76 a élaboré un plan d'actions qui s'intéresse à la situation des personnes en situation de handicap et aux modalités d'intégration de la question du handicap dans l'ensemble de ses stratégies.

La prise en compte du handicap devient ainsi une priorité de la CDSH 76 dans l'ensemble de ses interventions en direction des acteurs du sport. « Pour une pratique sportive partagée » est le fil conducteur de cette commission. La mise en place de l'Unité Mobile de l'Inclusion par le Sport (UMIS), sur le territoire du Pays de Bray et de la Vallée de la Bresle, démontre tout l'intérêt de développer l'offre sur les territoires où il y a un manque.

Il s'agit en effet d'impulser une dynamique départementale, transversale et partenariale visant notamment à :

- Faciliter l'accès aux pratiques sportives des personnes en situation de handicap,
- Rendre accessibles les équipements qui ne le sont pas encore et les lieux de pratique et en faire connaître l'existence,
- Accompagner les sportifs en situation de handicap dans leur carrière sportive,
- Sensibiliser et former les professionnels de l'animation sportive et socio-sportive,
- Sensibiliser les bénévoles des associations sur l'intérêt de mettre en place des créneaux sportifs pour le plus grand nombre, dont les personnes en situation de handicap, quel que soit leur handicap et leur âge,
- Sensibiliser les employeurs du mouvement sportif au recrutement de personnes en situation de handicap,
- Accompagner les collectivités qui souhaitent développer l'offre sur leur territoire.



- **Organisation de la Commission « Sport & Handicap 76 » :**

Les sous-commissions : 4 à 6 réunions annuelles et plusieurs points d'étapes en groupe technique, en fonction des travaux :

- La sous-commission formation
- La sous-commission développement et communication
- La sous-commission évaluation



II. Le Sport & Handicap 76

- **Les labels**

Pour les personnes en situation de handicap, le label permet de disposer d'une information fiable sur le service sportif offert par les associations de la Seine-Maritime.

Pour l'association sportive, c'est :

- **Se doter d'un suivi et d'un soutien technique des partenaires du label,**
- Permettre la mise en place de formations adaptées pour les bénévoles et les éducateurs,
- Avoir un éventuel appui financier (équipements, aides au financement de matériel...),
- Pouvoir bénéficier d'un réseau promotionnel dans le département.

Il existe 2 formes de labellisations :

- la labellisation **Sport & Handicap**
- la labellisation **Sport & Autisme**

1. Qui est concerné ?

Toutes les associations sportives de Seine-Maritime affiliées à une Fédération Française sportive qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, désirant pratiquer une activité physique ou sportive au sein d'un club valide, sont invitées à solliciter le label « **Sport et Handicap** ». À titre exceptionnel, la CDSH 76 peut labelliser une structure pour l'excellence de son offre sur le territoire.

2. A quoi servent les labels ?

Pour les personnes en situation de handicap, le label permet de disposer d'une information fiable sur le lieu et service sportif offert par les associations de la Seine-Maritime. Les étoiles (de 1 à 4) permettent d'apporter une information complémentaire sur les prestations mises en place (qualification de l'encadrement, formations, créneaux divers). **Pour l'association sportive, c'est :**

- Se doter d'un suivi et d'un soutien technique des partenaires du label,
- Permettre la mise en place de formations adaptées pour les bénévoles et les éducateurs,
- Avoir un éventuel appui financier (équipements, aides au financement de matériel...),
- Pouvoir bénéficier d'un réseau promotionnel sur le territoire.

3. Comment ça marche ?

La démarche est volontaire : l'association sportive s'adresse à la CDSH 76 pour solliciter une visite « diagnostic » réalisée par un comité de suivi chargé d'apprécier l'accessibilité pour les 4 principaux types de handicap.

La Commission Départementale Sport et Handicap examine les candidatures et attribue le label « Sport et Handicap » à l'association pour une durée de 4 ans (pour un, deux, trois ou quatre handicaps), avec une visite annuelle de suivi.

- **Les objectifs 2021/2024 :**

Les Formations :

À partir de 2021, les modules d'informations en direction des associations sportives sont mis en place : **nouveauté** cette année : Le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle vont bénéficier de cet accompagnement, comme cela est prévu dans l'**UMIS**.

- ❖ **Formation Sport & Handicap**

Mise en place sur la Seine-Maritime d'une formation en direction des bénévoles et des professionnels désireux de bénéficier d'une information dédiée au handicap. La CDSH 76 organise un **module de 3h30** de formation sur une première approche de la pratique partagée des activités physiques et sportives dans les clubs sportifs valides, en faveur du public en situation de handicap. Ce module sera proposé au cours de **5 sessions** similaires réparties sur **5 sites différents**.

- Gournay, le samedi 22 mai 2021 de 9h à 13h
- Eu, le samedi 29 mai 2021 de 9h à 13h
- Rouen (Canteleu), un samedi en octobre 2021 de 9h à 13h
- Le Havre, un samedi en octobre 2021 de 9h à 13h
- Dieppe, un samedi en novembre 2021 de 9h à 13h

- ❖ **Formation Sport & Autisme**

En partenariat avec le **Centre Ressources Autisme de Normandie Seine-Eure (CRA)**, des formations gratuites de 3 ½ journées (mardi matin) sont organisées. La mission de Formation du CRAHN est un service à vocation régionale, constitué d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique.

L'année 2021, c'est :

- Continuer à sensibiliser les associations pour qu'une offre d'activité soit possible. Il faut prendre en compte qu'être autiste ne signifie pas être en établissement spécialisé. L'autisme est considéré comme un handicap, néanmoins il doit être repéré pour que sa prise en charge soit efficiente.
- Poursuivre la formation des professionnel.le.s du sport à une prise en charge adaptée et à l'accompagnement d'enfants et adultes autistes. Pour que cette offre sportive soit possible, une formation spécifique devra être suivie par le/la professionnel.le.s du sport : le Centre de Ressources Autisme NORMANDIE Seine Eure (CRA) assurera cette formation, en coordination avec la CDSH 76. La mission « Formation du CRA » est un service à vocation régionale (ex Haute-Normandie), constitué d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique. 2 cycles de 3 ½ journées de formations gratuites et obligatoires ont lieu tous les ans, avec le CRA NORMANDIE Seine Eure.
- Poursuivre la diffusion d'une plaquette pour orienter la famille et les clubs sportifs dans la démarche Sport & Autisme et être présent sur des forums sur l'autisme.

Dès 2021, il sera important de prendre conscience du renouvellement du sport et de ses espaces : Quelque soient les lieux de pratiques, dans la mesure où certains sites manquent d'ERP, il sera nécessaire d'identifier des nouveaux lieux sportifs. De même, les sports de nature devront être valorisés (savoir rouler à vélo, marche en forêt, marche nordique, équithérapie. L'utilisation des salles des fêtes, des espaces champêtres et des préaux sera privilégiée). La culture pourra être associée à la pratique sportive. La socialisation sera l'objectif principal, de manière à favoriser la relation à l'autre.

- **Demande de label, évaluation des clubs et compte rendu**

Les clubs qui souhaitent être labélisés doivent en faire la demande auprès de la CDSH 76. Une visite d'évaluation est réalisée dans les différents clubs qui postulent, pour vérifier si les conditions d'accueil et le respect du cahier des charges sont respectés. Une grille d'évaluation a été conçue ; en fonction des points acquis, le club bénéficie d'une attribution d'étoiles (1 à 4). Les documents sont présentés en annexe.

Si la labélisation est valable 4 ans, une évaluation est réalisée chaque année, ce qui permet de réajuster le niveau d'étoiles acquis (grille en annexes). Le nombre de licences attribué aux personnes en situation d'handicap est sollicité chaque année également pour s'assurer que le public est toujours présent. La CDSH 76 reste à disposition des clubs pour les accompagner durant ses quatre ans.



III. Le Sport & Autisme en Seine-Maritime

- **Présentation « SPORT & AUTISME »**

Le sport favorise la forme physique, l'apprentissage de fonctions sensori-motrices et cognitives, la communication verbale, les interactions avec les individus d'un groupe et le partage des émotions. Il implique aussi une meilleure perception de soi et de ses capacités. Enfin, il procure du plaisir ce qui est important pour des enfants et adolescent.e.s à qui l'on demande beaucoup par ailleurs. En outre pratiquée au sein d'un club sportif, l'activité permet à l'enfant, l'adolescent.e, l'adulte de se familiariser avec un environnement qui peut lui être étranger et elle est l'occasion, dans une certaine mesure de confronter l'usager de ces lieux (enseignant.e.s, adhérent.e.s) à la personne présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA) et le cas échéant aux formes singulières de communication et de comportement utilisées ou manifestées. Cet apprentissage mutuel participe d'une réelle dynamique inclusive. **Il s'agit du faire et du vivre ensemble.**

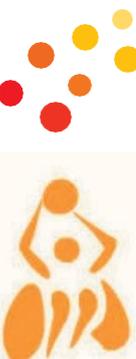
La commission « Sport & Handicap » de la Seine-Maritime (CDSH 76), soucieuse de permettre que le sport soit un réel outil d'inclusion social, pour tous et toutes, et sur l'ensemble du territoire, décide de développer la pratique pour les jeunes et adultes atteints de troubles du comportement (TSA).

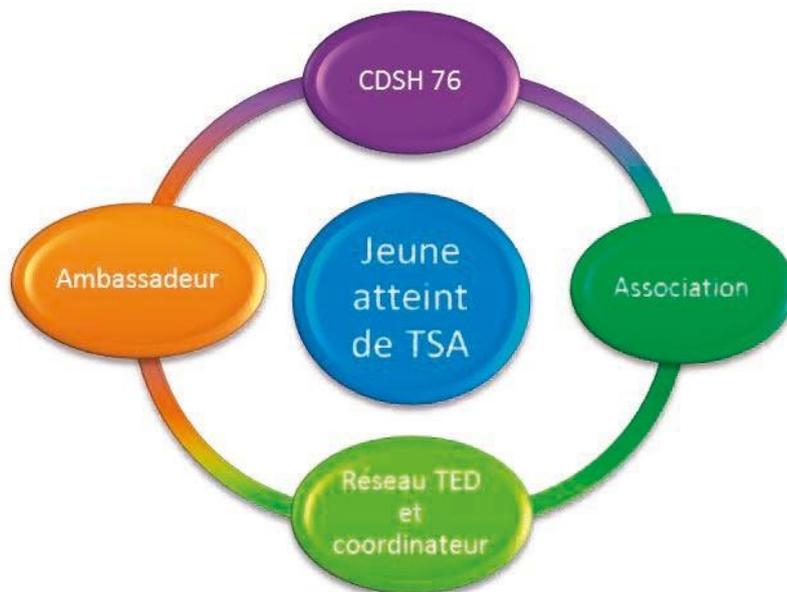
Deux labels sont en usage en Seine-Maritime :

- Un label qui concerne les clubs accueillant des publics en situation de handicap physique ou moteur, malvoyant ou malentendant,
- Un label concernant plus spécifiquement les pratiquants et pratiquantes en situation de handicap mental ou psychique. Au regard des besoins généraux et spécifiques des personnes présentant des TSA il a paru nécessaire de solliciter l'expertise de partenaires reconnus afin d'envisager la création d'un nouveau label.

La CDSH 76, en partenariat avec le réseau Autisme 276 et le Centre de Ressources de l'Autisme (CRA), a mis en place un label « Sport & autisme » depuis 2016.

Un.e coordonnateur.trice du réseau autisme est identifié.e par territoire de santé (Territoire de Rouen ; Dieppe ; Le Havre ; Secteur du pays de Bray) :





Pour permettre une expertise et une cohérence dans l'offre d'accueil des publics atteints de TSA, un cahier des charges spécifique a été réalisé. À cet effet, un groupe de travail a été constitué et composé de :

- Représentant.e.s de la CDSH 76 (Etat, Conseil Départemental 76, CDOS 76 et mouvement sportif 76) ;
- Professionnels de l'autisme (réseau 276) ;
- Parent d'enfant atteint d'autisme ;
- Représentant.e.s de club sportif ;
- Référent.e DRJSCS Normandie

L'objectif de ce groupe de travail a été d'établir une liste non exhaustive des conditions préalables à l'obtention du label. Il répond aux besoins du public accueilli, aux attentes des familles et se veut être un outil au profit des clubs sportifs.

→ En outre, il conditionne l'engagement des clubs, organise un réseau de partenariats destiné à faciliter la mise en œuvre d'actions sportives au profit de l'autisme, des clubs et formalise des engagements qualitatifs conformément aux recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) pour l'accompagnement de ce public.

- **Cahier des charges :**

- 1. Conditions obligatoires dont doivent s'acquitter les clubs sportifs en vue de l'obtention du label, depuis 2016 :**

- Être déjà labellisé « **Sport & Handicap** » par la CDSH 76 ou être déjà dans la démarche
- Attester d'une participation à la formation théorique mise en place par le CRA (3 ½ journées)

- Attester de 2 journées de présence (consécutives ou distinctes) soit au sein de l'institution ou service spécialisé autisme dans lequel l'utilisateur est accueilli soit dans une institution ou service spécialisé autisme, partenaire du réseau 276 (dans le territoire de santé du club demandeur). Ces journées ayant pour objectifs d'observer sur le terrain, pour mieux prendre en compte, la spécificité de la personne atteinte de TSA et plus globalement de l'ensemble des particularités liées à l'autisme.
- Transmission des justificatifs de formation du personnel encadrant.

2. Conditions obligatoires dont devront justifier les clubs labellisés :

- Utilisation du dossier de pré-inscription (outil de communication de l'ensemble des particularités de la personne accueillie à renseigner par la famille et/ou l'établissement d'accueil) en avant-projet sportif
→ Le **questionnaire de renseignements** auprès de la famille
- Rédiger un bilan d'accompagnement sportif par an.

3. Conditions favorables à l'inclusion sportive de la personne atteinte d'autisme :

- Favoriser la présence des parents ou fratries ou aidants lors des premières séances afin d'accompagner l'éducateur.trice et rechercher la création d'un espace de convivialité pour les parents.
- Établir un lien avec le coordinateur de son territoire de santé

Voici la liste d'articles à respecter :

- **Article 1 : Conditions administratives**

L'association ou la section sportive doit être affiliée à une fédération sportive et être labellisée « Sport & Handicap ».

- **Article 2 : Publics concernés**

L'association doit accueillir de façon pérenne au moins un.e licencié.e et/ou adhérent.e atteint.e de troubles du spectre de l'autisme (TSA).

Elle doit de plus attester de sa volonté et de sa capacité à développer son accueil bienveillant en direction de ce public.

- **Article 3 : Activités proposées**

Les activités proposées en direction des personnes doivent être effectives et régulières :

- Pour les associations « valides », les activités mixtes « pour une pratique sportive partagée » doivent être privilégiées.

- Pour les associations « spécifiques », une pratique mixte « valides - handicapés » doit être organisée de façon régulière.

- **Article 4 : Encadrement adapté et qualifié des activités**

Les personnes amenées à encadrer une activité sportive en direction d'un public atteint de TSA doivent justifier d'une connaissance spécifique liée à l'activité proposée.

Cette connaissance spécifique sera appréciée soit :

- Au travers d'une expérience de terrain suffisante lors de la visite de labellisation,
- Au travers d'une formation spécifique mise en place par le CRA sur les 3 ½ journées.

- **Article 5 : Matériel et démarche pédagogique**

Le matériel et la démarche pédagogique doivent être adaptés. Une « boîte à outils » spécifique, à la personne présentant un trouble du spectre de l'autisme, serait une plus-value.

- **Article 6 : Formations**

Deux cas de figures se présentent :

- **Les personnes rémunérées** : Nécessité d'être en possession d'une carte professionnelle, délivrée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS). Un diplôme professionnel correspondant au code du sport est obligatoire. Dans la mesure où le diplôme professionnel n'a pas de spécificité sur le handicap, l'AQSA et/ou le CQH est fortement conseillé.
- **Les personnes bénévoles** : il leur sera alors demandé soit une attestation de participation à une formation fédérale, et/ou toute autre action de formation, telles que des sensibilisations proposées par la CDSH 76.

- **Article 7 : L'accompagnement**

Mise en place d'un club pilote et d'une personne référente de la CDSH 76 pour l'accompagnement du club et l'identification des personnes.

4. Territoires pour agir sur la Seine-Maritime :

Ces binômes sont composés de professionnels du sport et de l'autisme afin d'accompagner au mieux les clubs sportifs ainsi que les familles.

En lien avec le/la référent.e de la CDSH 76, le binôme est le relais, le conseiller des clubs sportifs, pour tout questionnement en matière de TSA :

- Il favorise la mise en place des 2 journées de présence (consécutives ou distinctes) au sein d'une institution du territoire, sur le territoire de santé du club demandeur,
- Associé à son binôme de la CDSH 76, il évalue la démarche mise en place dans les clubs labellisés « sport & autisme »,
- Pour permettre une expertise et une cohérence dans l'offre d'accueil des publics atteints de TSA, il participe, selon ses possibilités, à la commission de labellisation « sport & autisme » de la Seine-Maritime. En cas d'impossibilité, il adresse son avis à la CDSH 76 en amont de la commission,
- Il participe à la cérémonie de remise des labels « Sport & Autisme »



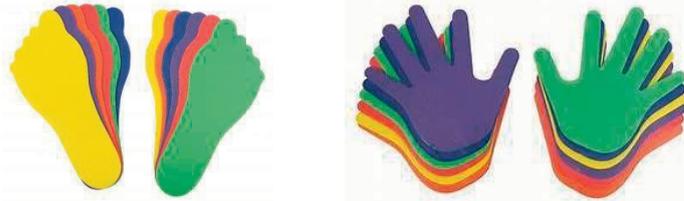
• Boite à outils « Sport & Autisme » CDSH 76

Cette boîte à outils est offerte à tous les clubs labellisés « Sport & Autisme » pour leur permettre de poursuivre les adaptations des séances physiques et sportives auprès des personnes TSA. Les clubs intéressés par ces outils, peuvent prendre contact avec la CDSH 76.

- **Un timer** : permet à la personne avec autisme d'appréhender la notion du temps. C'est idéal pour faire prendre conscience du temps.



- **Des dalles pieds et mains par 12** : permet de baliser une zone d'attente ou de début d'activité.



- Un **casque anti-bruit** : permet de réduire sensiblement le bruit. Les personnes avec autisme peuvent être fortement gênées par la sonorité d'une pièce ou d'un gymnase.
- Une **plastifieuse** : des séquentiels ou d'autres pictogrammes/photos peuvent être imprimés (et plastifiés pour renforcer le document) afin d'expliquer par les images, le déroulement d'une action/activité.
- Un **sablier** par 5 à durées variées : 10 mn, 5 mn, 3mn, 1mn et 30 s. Permet de quantifier le temps de manière visuelle soit pour faire de l'activité physique ou faire une pause.



- **Balles émotions par 6** : permet à la personne d'exprimer son ressenti à l'instant T



• Démarche de formation « Sport & Autisme » 76

• Le défi de la Stratégie Nationale du Développement Durable :

Envisager la pratique sportive comme un élément thérapeutique (facteur de guérison et d'autonomie en particulier pour les personnes atteintes de handicap, action de prévention indiquée destinée à un groupe d'individu ayant des signes de pathologies) et de manière plus générale comme une contribution importante à l'amélioration de la qualité de vie.

La Commission 76 « Sport & Handicap » (CDSH 76), soucieuse de prendre en compte l'ensemble des actions qui permettent de lutter contre toute forme de rejet dans le domaine du handicap, décide d'accompagner les clubs dans la prise en charge des jeunes et adultes autistes en matière de sport.

L'objectif va être de mettre en place une stratégie pour sensibiliser les clubs sportifs dans le domaine de la prise en charge.



L'Autisme : « L'Autisme est un trouble envahissant du développement, caractérisé par un développement anormal ou déficient, manifesté avant l'âge de trois ans, avec une perturbation caractéristique du fonctionnement dans chacun des trois domaines suivants : les interactions sociales, la communication et le comportement au caractère restreint et répétitif ».

La personne avec autisme est en difficulté pour interagir avec les autres. Cela peut se traduire de différentes manières. Elle peut être solitaire, comme sourde aux autres. Mais elle peut également chercher à avoir des échanges, mais sans respecter les règles sociales : sans regarder, en s'approchant trop près des personnes... Souvent, les personnes avec autisme cherchent peu le contact avec des pairs d'âge. De plus, elles semblent avoir des difficultés à exprimer leurs émotions et à comprendre celles des autres. 1% de la population française est autiste.

Tous ces constats ont amené la CDSH 76 à réfléchir sur la mise en place depuis 2014 d'un plan d'actions « Sport & Autisme » pour :

- Permettre que le sport, la pratique d'éducation physique puisse être un outil d'intégration et que "Sport pour tous" prenne tout son sens, en proposant des formations spécifiques pour les encadrants et bénévoles.

Les formations rencontrent un succès. Depuis 2014, près de 230 personnes ont assisté aux sessions soit 128 structures présentes.

- Organiser un colloque : « Sport & Autisme, oui, c'est possible !! ». Il a eu lieu le vendredi 29 septembre 2017 au CRJS de Yerville. Près de 170 personnes étaient présentes. Des spécialistes

et des experts de la santé et du sport ont présenté les évolutions et les adaptations sportives. Des solutions apportées par des démonstrations sportives, des vidéos de clubs 76 étant dans la démarche, ont permis de mettre en valeur les interventions des grands témoins.

→ La cérémonie de remise des premiers labels « Sport&Autisme » aux clubs sportifs a clôturé cette manifestation. À ce jour, 18 clubs sont labellisés Sport & Autisme.

- **L'objectif 2021/2024 va être de :**

- Continuer à sensibiliser les clubs sportifs pour qu'une offre sportive soit possible. Il faut prendre en compte qu'être autiste ne signifie pas être en établissement spécialisé. L'autisme est considéré comme un handicap, néanmoins il doit être repéré pour que sa prise en charge sur le plan sportif soit efficiente.

- Poursuivre la formation des professionnel.le.s du sport à une prise en charge adaptée et à l'accompagnement d'enfants et adultes autistes. Pour que cette offre sportive soit possible, une formation spécifique devra être suivie : Le Centre de Ressources Autisme NORMANDIE Seine Eure (CRA) assure cette formation. La mission « Formation du CRA » est un service à vocation régionale, constitué d'une équipe pluridisciplinaire, spécialisée et expérimentée sur le syndrome autistique.

- 2 cycles de 3 ½ journées de formations **gratuites** aura lieu en 2021 au **CRA NORMANDIE Seine Eure**.

- Poursuivre la diffusion d'une plaquette pour orienter la famille et les clubs sportifs dans la démarche Sport & Autisme et à être présent sur des forums sur l'autisme.

- Poursuivre la coordination de la 1^{ère} étude scientifique actuellement menée sur 3 ans en Seine-Maritime sur les bienfaits de la pratique du tennis sur des enfants avec autismes âgés de 6 à 12 ans.

- **La journée S'HANDifférence, une spécialité de la Seine-Maritime !**

C'est une journée dédiée aux personnes jeunes et adultes, en situation de handicap et d'autisme de la Seine-Maritime, en mixité avec les élèves d'écoles et de collèges et des centres spécialisés. Les scolaires sont sensibilisés au thème du handicap à travers des activités sportives et des témoignages de la part de nos ambassadeurs et ambassadrices du handicap, du CDOS 76, du Sport Adapté et d'Handisport. L'objectif est de changer le regard sur la personne en situation de handicap.

Lors de cette journée, il y a la cérémonie des labels Sport & Handicap et Sport & Autisme. L'événement n'ayant pu avoir lieu cette année, la journée et la cérémonie de labellisation ont été reportées en 2021. Vous trouverez en annexes des informations supplémentaires, mais voici quelques photos pour vous montrer à quoi ressemble cette journée.



IV. La formation avec les STAPS

- **Forum des stages « Entraînement, Sport Santé, Handicap »**

L'UFR STAPS de l'Université de Rouen, associée à la commission 76 "Sport & Handicap" (CDSH 76), organisent tous les ans, le forum des stages pour faciliter la recherche des étudiant.e.s de la filière STAPS avec le mouvement sportif "Sport & Handicap", ainsi que les établissements spécialisés ayant mis en place des cycles, où le sport est utilisé comme outil d'inclusion sociale.

Toute la partie logistique et gestion des participant.e.s au forum est assuré par le CDOS 76.



Chaque année, ce sont + 30 structures (dont les clubs labellisés « sport et handicap ») sont présentes pour proposer des stages aux étudiant.e.s Staps L3, M1 et M2. Ce temps fort permet d'accueillir le mouvement sportif, dont les associations labellisées.

L'objectif va permettre :

- **Pour le mouvement sportif** : Accueillir un.e étudiant.e et bénéficier de son expertise pendant toute la durée du stage,
- **Pour l'étudiant** : Bénéficier d'une expérience dans son domaine de formation universitaire (entraînement, activités physiques adaptées) sur une association sportive ou en établissement spécialisé.

Chaque association labellisée, comité départemental ou établissement de santé propose aux étudiant.e.s, un cadre précis pour réaliser le stage au sein de leur structure.

L'objectif pour le mouvement sportif, est de bénéficier de l'expertise d'un.e étudiant.e en STAPS, sur des stages pour les 2 promotions suivantes :

- **Promotion APAS (Activités Physiques Adaptés pour la Santé)**
- **Promotion EOPS (Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive)**

❖ 3 types de stages

Stages non rémunérés :

- **Stage Licence 3 APAS** : à partir du mois de septembre 2019 jusqu'au 24 avril 2020

Quota horaire : 210h de stage dont 140h obligatoire d'animation

Modalités : Les heures de stage peuvent être effectuées :

- Durant les vacances scolaires + une semaine
- OU tout au long de l'année universitaire :
 - * **1^{er} semestre** : les jeudis après-midi
 - * **2^{ème} semestre** : les après-midis du mardi et du jeudi

Rémunération : **Non obligatoire, car le stage < à 308h**

Missions obligatoires :

- Animation de séances auprès d'un public spécifique sous la responsabilité et en présence du tuteur de stage.
- Elaboration d'exercices, ou de séances sous la responsabilité du tuteur

Missions possibles :

- Investissement dans les projets auprès de public spécifique de la structure
- Participation aux réunions pour comprendre le fonctionnement la structure,
- Etc....

Rapport de stage : Réflexion autour d'une problématique liée à l'APAS

- **Stage Master 1 APAS/EOP** :

Quota horaire : 6 semaines de 35h

Modalités : Stage de 35h par semaine

Rémunération : **Non obligatoire, car le stage < 8 semaines**

Missions obligatoires :

- Animation de séances
- Élaboration de séances
- Mise en place d'un bilan stage
- Mémoire de stage
- Mise en place d'un bilan de stage
- Réflexion autour d'un sujet spécifique autour de l'activité physique

Stage rémunéré :

- **Stage Master 2 APAS / EOP :**

Quota horaire : 12 semaines de 35h

Modalités : Stage de 35h par semaine, ou stage en alternance (1 semaine de cours /2 semaines en stage)

Rémunération : **Obligatoire**, car le stage > 8 semaines et 305h

Eligible à une mission de service civique également

Missions obligatoires :

- Animation de séances.
- Élaboration de séances
- Programmation
- Mémoire de stage
- Réflexion autour d'un sujet spécifique autour de l'activité physique
- Utilisation outil de mesure
- Mise en place d'une étude (qualitative ou quantitative) en lien avec l'activité physique dans le contexte de la structure

Seront présents au forum :

- Les clubs labellisés 76 souhaitant accueillir un stagiaire
- Les Comités Départementaux 76 mobilisés autour handicap
- Les Ligues
- Les collectivités territoriales
- Le CDOS 76
- La DDCS 76
- Les centres spécialisés tout handicap (y compris autisme)
- Les IME
- Les cliniques ou établissements hospitaliers
- Les réseaux de santé

V. L'une des priorités de 2021 : UMIS, le nouveau dispositif

S&H 76

Commission Départementale Sport & Handicap



Lauréat national 2020



**Une démarche 100 %
inclusive par le sport**

Commission 76 Sport&Handicap



Le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Le nombre d'élèves en situation de handicap accueillis en établissements scolaires a plus que triplé depuis 2006, passant de 100 000 à 320 000 élèves. Le Ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Jean-Michel Blanquer, la Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, Madame Sophie Cluzel, mènent une transformation ambitieuse du système éducatif, pour une école pleinement inclusive, au bénéfice des élèves en situation de handicap. L'ambition est d'aboutir à une école 100 % inclusive en 2022.

L'UMIS, l'Unité Mobile d'Inclusion par le Sport en Seine-Maritime

Après avoir établi un état des lieux sur la pratique physique et sportive des personnes en situation de handicap dans les zones dites « carencées » de la Seine-Maritime, la Commission Départementale Sport & Handicap de la Seine-Maritime (CDSH 76) a décidé de faire du lien entre les différents acteurs issus des champs médicaux sociaux et sportifs grâce à un outil de développement, l'UMIS, l'Unité Mobile d'Inclusion par le Sport.

Si l'objectif est d'atteindre une école 100 % inclusive à court terme, il est donc essentiel de commencer, dès aujourd'hui, à préparer les temps péri et extra-scolaire, en cohérence avec l'offre proposée sur le temps scolaire. Pour réussir cette démarche inclusive, la CDSH 76, soucieuse d'apporter une réponse adaptée, met en place **l'UMIS 76**.

- **Objectifs**

Le CDOS 76 souhaite ainsi créer ces passerelles en se positionnant comme tête de réseaux pour répondre aux objectifs suivants :

- Rencontrer les centres spécialisés et les municipalités pour présenter l'UMIS
- Communiquer ce dispositif dans les médias (presse et radio), sur les sites de la CDSH 76 et du CDOS 76 ainsi que sur les réseaux sociaux de la CDSH 76. Une plaquette d'informations va être élaborée.
- Sensibiliser les bénévoles et encadrants sportifs sur l'accueil de personnes en situation de handicap et d'autisme tant sur la théorie que sur la pratique avec le déplacement d'experts de l'UMIS sur le terrain.
- Accompagner les structures (clubs et centres spécialisés) dans leur démarche de développement sur l'accueil de personnes en situation de handicap et d'autisme (accompagnement sur les dossiers de financement, sur les formations certifiantes...).
- Communiquer sur les dispositifs existants en Seine-Maritime pour inciter les personnes en situation de handicap à se licencier dans un club.

- **Description**

Les freins à l'inclusion sont nombreux et variés. Défaut d'information ou méconnaissance des dispositifs des acteurs, représentations négatives liées au handicap, sentiment de disqualification des personnes en situation de handicap, difficultés économiques de ces personnes ou des organisations, insuffisance de formation des professionnels en charge de l'enseignement des disciplines, résidences des personnes en situation de handicap éloignées des clubs et associations sportives... Autant de facteurs qui tiennent les personnes éloignées de la pratique sportive. Chaque situation de handicap est singulière et complexe.

Pour réussir cette démarche inclusive, l'UMIS a une réelle volonté de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leur famille. De plus, l'UMIS souhaite ainsi répondre à toutes ces problématiques avec une forte réactivité aux demandes et aux besoins identifiés.

Ce dispositif innovant se caractérise par un niveau élevé d'expertise et une forte réactivité aux demandes et besoins identifiés et une volonté de rompre l'isolement des personnes en situation de handicap et de leur famille.

→ L'UMIS, ce sont des **acteurs et actrices au service des personnes en situation de handicap**, quel que soit le handicap (intellectuel – mental – physique - Trouble du spectre autistique). Des conseils en financements et aussi en direction des organisations sportives sont apportés.

→ **Une équipe au service auprès des établissements scolaires, au service des associations sportives** (clubs, comités départementaux (SPECIFIQUES OU ORDINAIRES), au service des **établissements et services spécialisés sociaux et médico-sociaux**, au service des **FAMILLES d'enfants ou adultes avec Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)** pour les accompagner, les conseiller, les orienter, leur apporter des outils, pour les accompagner dans leur recherche de structures d'Activités Physiques et Sportives (APS), et dans le conseil d'une démarche inclusive.

→ **Une équipe au service des collectivités locales** pour apporter des réponses, une expertise et du conseil.

La CDSH 76, soucieuse d'apporter une réponse adaptée, sera le pilote de cette action et sera également accompagnée de partenaires dans le cadre d'un consortium qui est, à ce jour, composé des PEP 76 et du Comité Départemental 76 du sport en milieu rural. En effet, l'association de ces structures est une réelle plus-value sur la complémentarité de nos actions. D'autres sont actuellement approchés, ils intégreront par la suite ce consortium.

- **Moyens humains et matériels**

❖ Composition de la **cellule d'expert.e.s de la question du handicap, du sport et de l'inclusion** :

- Le CDOS 76
- La DSDEN
- Le Conseil Départemental 76
- L'Éducation Nationale
- L'USEP et l'UNSS
- Des Sportifs de Haut-Niveau : Florian MERRIEN, Champion Paralympique Tennis de Table et Brigitte DUBOC, Championne du Monde en Tir à l'Arc
- Des agents de Développement de Comités Sportifs : le CD 76 Sport Milieu Rural, les CD 76 Sport Adapté et Handisport, les Ligues de Normandie de Sport Adapté et de Judo
- Profession Sport et Loisirs 76
- Le Réseau Sésame Autisme Normandie
- Les Ambassadeurs Sport et Handicap de la CDSH 76

❖ **Les moyens mis à disposition de l'UMIS 76, pour agir sur le territoire** :

- Un équipement vestimentaire permettant d'être identifié sur les différents espaces d'actions
- Une prestation pour les rencontres extérieures sous forme de forfait pour les intervenant.e.s
- Une mallette à outils pour agir (intégrant les différentes plaquettes, plan d'actions ...)
- Du matériel sportif adapté

« Être visible, c'est aussi communiquer sur la fonction de l'UMIS »

Un numéro unique de téléphone, une mobilisation et une réactivité, une réponse au plus près de la citoyen.ne et de son environnement :



02.35.73.28.88



Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Coordination : Chantal NALLET (Elue) et Géraldine LEPREVOST (Chargée de Mission)

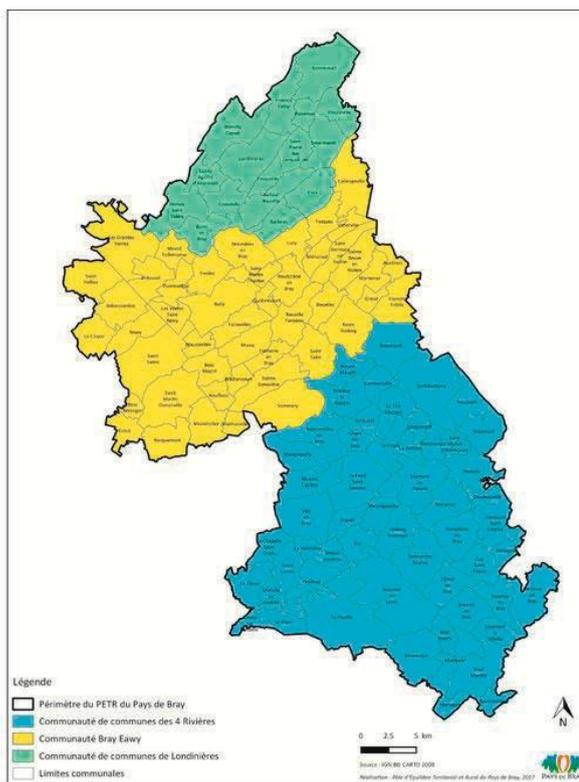
Un objectif : « Aller au cœur des territoires de la Seine-Maritime »

Un territoire expérimental pour 2020/2021 : Le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle

L'objectif va être d'aller sur site pour répondre aux besoins des collectivités, des clubs, des structures spécialisées et des établissements.

Faire savoir et communiquer sur le Pays de Bray et la Vallée de la Bresle.

→ Le Pays de Bray



Le Pays de Bray (115 communes) est composé de 3 Communautés de Communes :

- **CC des 4 Rivières (53 communes)**

Président : M. Eric PICARD, Maire de Gournay-en-Bray

Téléphone : 02 35 09 85 69

- **CC de Bray-Eawy (46 communes)**

Président : M. Nicolas BERTRAND, Conseiller Départemental du canton de Neufchâtel-en-Bray

Téléphone : 02 32 97 45 65

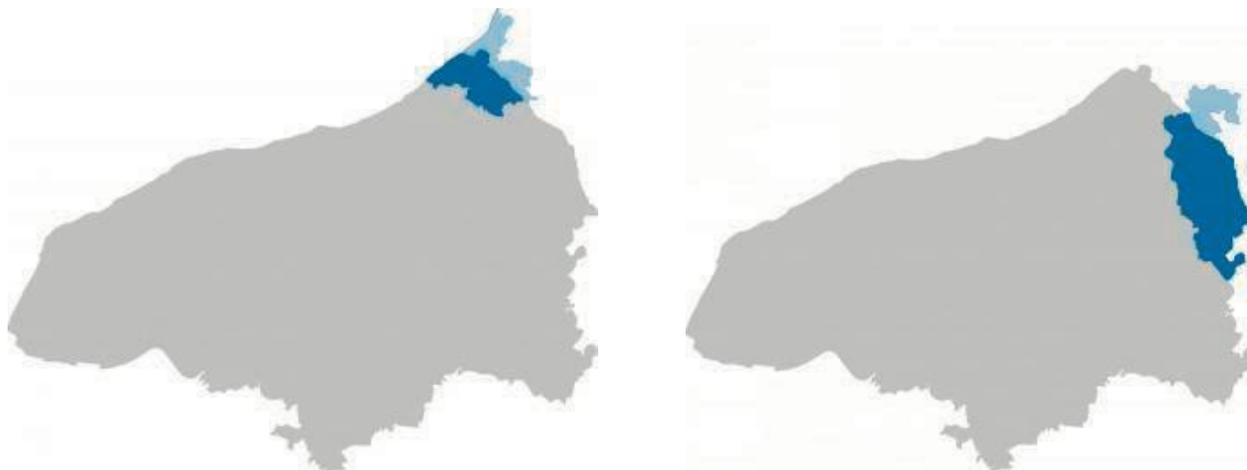
- **CC de Londinières (16 communes)**

Présidente : Mme Armelle BILOQUET, Maire de Londinières

Téléphone : 02 35 94 68 94



→ La Vallée de la Bresle



La Vallée de la Bresle (49 communes en Seine-Maritime) est composée de 2 Communautés de Communes

- **CC INTERRÉGIONALE D'AUMALE ET DE BLANGY-SUR-BRESLE (44 communes dont 34 en Seine-Maritime)**

Président : M. Christian ROUSSEL, Maire de Rieux

Téléphone : 02 35 94 02 76

- **CC des villes Sœurs (28 communes dont 15 en Seine-Maritime)**

Président : M. Eddie FACQUE, Maire de Flocques

Téléphone : 02 27 28 20 87

→ Modalités d'intervention de l'UMIS :

Un accueil téléphonique permettant d'identifier la demande (procédure de saisie de la demande), une identification des experts (sollicités selon la nature et le territoire d'où émane la demande), un diagnostic réalisé par ces experts conduisant l'établissement d'une problématique et à l'élaboration d'une stratégie d'action puis mise en œuvre (intermédiation d'UMIS entre les acteurs concernés par l'inclusion).

→ Création d'une mission de service civique en septembre 2021, ambassadeurs et ambassadrices du handicap :

- Pour informer le public des offres adaptées pour les personnes en situation de handicap
- Sensibiliser en tant qu'ambassadeur et ambassadrice, les écolier.e.s et collegien.ne.s, lors de sensibilisation, en accompagnant un membre de la CDSH et bien évidemment de l'UMIS 76.
- Assurer une mission de conseil en direction du grand public, lors de manifestations spécifiques du handicap où le sport est présent.
- Informer les collectivités de l'offre proposée pour les personnes en situation de handicap, lors de forums d'associations et de manifestations locales.
- Valoriser les démarches de labellisation et faire connaître l'offre sur le territoire
- Action auprès des Comités avec une rencontre spécifique par famille de disciplines. L'objectif est de faire connaître l'UMIS, qui doit se traduire par une volonté de développer l'inclusion et la formation de leurs chargés de développement.
- Aller vers, chaque fois, qu'il y a une opportunité de parler d'inclusion

Au-delà du sport, de l'APS, il s'agira d'organiser et de permettre l'accès aux loisirs éducatifs, et à la culture, en étant le relais pour permettre l'intervention des structures expertes. Le réseau jeunesse éducation populaire, la DRAC et autres structures, pourront être des partenaires.

**L'unité mobile doit être la cheville ouvrière du développement,
au plus près des personnes en situation de handicap.**



VI. Les perspectives 2021 et après

❖ Sport & autisme :

2021 va nous permettre de concevoir le plan stratégique de communication de « sport & autisme », via le numérique, de manière à développer l'offre, de susciter l'envie d'agir, et de permettre la continuité de la progression depuis 2014.

Pour se faire, mise en place du groupe de réflexion pour la réalisation :

- Du plan de formation à distance, en partenariat avec le CRA Seine-Eure,
- De l'élaboration de l'enquête qui sera transmise aux familles d'enfants avec TSA, et permettra d'analyser l'impact de la pratique sportive sur la santé des enfants, et de mesurer si la pratique sportive joue un rôle sur l'amélioration des conditions de vie familiale,
- Des capsules vidéos pour servir d'outils de sensibilisation spécifique pour le public avec TSA,
- De la préparation d'une journée technique ou d'une conférence en présentielle ou sous forme de webinaire, « **Sport et autisme, oui, c'est possible ! Édition 2022**
- D'un nouveau flyer réalisé conjointement CDOS et CRA, à destination des familles, sur l'offre sportive proposée par les clubs labellisés « Sport & Autisme » de la Seine-Maritime.

❖ Sport & santé :

- **La CDSH 76 et l'IRMS² : un partenariat au service du public sur le territoire du Pays de Bray et la Vallée de la Bresle : « QUAND LE SPORT S'INVITE CHEZ VOUS »**

C'est un programme de reprise d'activité physique adaptée d'une durée de 3 mois, est à destination des personnes désireuses de reprendre une activité physique adaptée. Il repose sur un accompagnement médical et sportif encadré par l'Institut Régional de Médecine du Sport et de la Santé (IRMS²)

Comment ça marche ? L'IRMS² prête le matériel sportif à domicile. Pendant cette période, un encadrant sportif assure un suivi téléphonique avec les personnes, et chaque jour, il reçoit une source de stimulation sous forme d'une information/prévention sur le sport santé bien-être.

3 objectifs :

- Insérer socialement et sportivement une population en milieu rural avec des difficultés d'accès aux soins.
- Trouver des ressources motivationnelles pour une pratique pérenne dans une structure adaptée.
- Prévenir les maladies chroniques et améliorer l'état de santé général.

Informations et renseignements : IRMS² au : 09 72 61 71 02

UMIS versant handicap

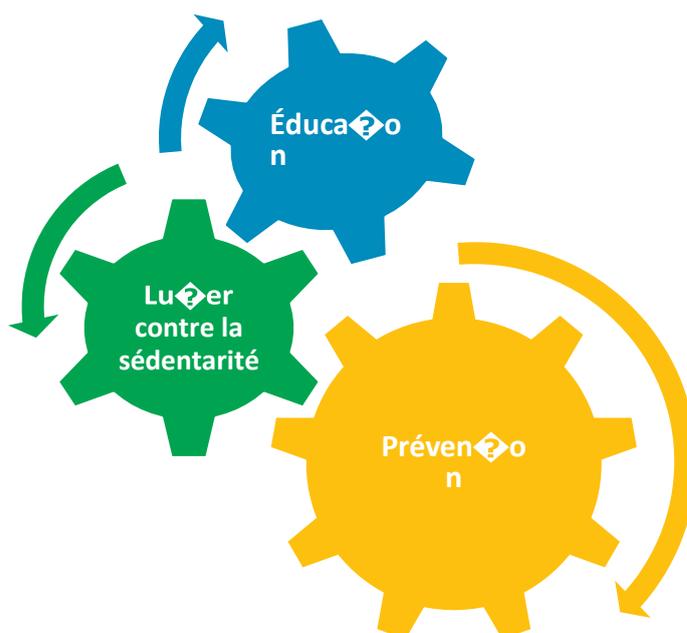
- Développement de l'offre pour les personnes en situation de handicap
- Formation des acteurs

UMIS versant santé

- Formation des éducateurs et des bénévoles sur le développement de l'offre (prévention primaire)

IRMS2

- Programme dont l'objectif vise à permettre à des personnes résidant sur le territoire d'adhérer à un programme d'APS adaptée et de prescriptions médicales et sociales : "QUAND LE SPORT S'INVITE CHEZ VOUS "



- **Planeth Patient et le CDOS 76 : une démarche partagée sur la Seine-Maritime pour agir sur la santé des personnes !**

L'association normande PLANETH PATIENT organise des ateliers destinés aux personnes atteintes de maladies chroniques (comme le diabète, les maladies cardiovasculaires, les maladies respiratoires, l'obésité...) et à leur entourage. Financés par l'Agence Régionale de Santé, ces ateliers ne coûtent rien aux patients.



L'objectif est d'être au cœur de sa santé, d'avoir un espace où discuter sans être jugé et de s'engager dans l'action. Dans ce but, PLANETH PATIENT propose d'aborder de façon ludique et pratique entre autres : la maladie et ses traitements, l'adaptation de l'alimentation et de l'activité physique.

Concernant ce dernier sujet, PLANETH PATIENT organise régulièrement les deux séances suivantes :

- « **Les bienfaits de l'activité Physique** » visant à prendre conscience des effets de l'activité physique et de la sédentarité sur la santé.
- « **Activité Physique, je me lance** » visant à motiver le patient à reprendre une activité physique adaptée et de l'orienter vers une structure répondant à ses besoins (si nécessaire).

- **L'UMIS :**

Difficile de proposer une offre pour permettre l'accessibilité de la pratique pour toutes et pour tous, et ne pas évoquer l'éducation à la santé. Pour 2021, l'Unité Mobile d'Inclusion dans le Sport (UMIS) va décliner dès septembre l'axe santé et ainsi répondre à un besoin de la population du territoire du Pays de Bray et de la Vallée de la Bresle. Le programme est en cours de réalisation et sera finalisé en 2021. Un plan de formation sera proposé aux éducateurs et éducatrices. L'action de l'équipe technique de l'UMIS sera sur la prévention, et en complément, la CDSH 76 prendra appui, dès cette année, sur l'expertise de l'institut de médecine du sport (IRMS2), labellisé « Maison sport santé ». Tous les publics seront ciblés, y compris le public précaire issu des structures de l'AHI.

UMIS : Quelle régularité pour accompagner sur l'année ?

Un état des besoins va être réalisé. Un **plan de communication** (presse, tv, radios) va se décliner, de manière à « faire savoir ». Une estimation sera réalisée dans les prochaines semaines, en fonction des retours et des besoins.

4 territoires identifiés en Seine-Maritime et où la CDSH 76 agit, **un territoire prioritaire ciblé pour 2021/2022 : le Pays de Bray/Vallée de la Bresle.**

Une communication spécifique sera lancée, à la sortie de la crise sanitaire, de manière à communiquer et faire savoir. Un courrier signé par les partenaires (CDOS 76, Préfecture, DSDEN, Département). Sera adressé aux élu.e.s, aux clubs sportifs et aux établissements spécialisés du territoire. L'association des Maires sera également informée.

- **Les permanences dans les MDPH :**

La CDSH 76, grâce à la convention réalisée avec la MDPH 76, effectue des permanences à Rouen et au Havre. Ces permanences ont lieu le premier mercredi du mois de 14h à 17h pour Rouen et le deuxième jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30 au Havre. C'est l'occasion d'aller à la rencontre des publics, de les informer sur l'offre accessible dans les clubs sportifs, et de leur apporter les renseignements nécessaires à la pratique.

Renseignement en annexes.

- **Coordination de l'étude scientifique « Tennis et autisme »**

La CDSH a conçu, lancé et coordonne la démarche : De l'écriture du projet jusqu'à sa réalisation qui a amené le financement du projet, elle assure encore aujourd'hui le suivi technico administratif du COPIL départemental, qui se réunit 3 fois par an. La Ligue régionale du sport adapté, employeur de la personne doctorante qui réalise l'étude, et, assure le suivi administratif et financier. Les 2 universités STAPS et Psychologie dirigent la thèse en préparation, qui devrait être finalisée en 2022. Le COPIL départemental est composé du CDOS 76, de l'État, du Centre ressources Seine Eure, de l'université STAPS, de l'université de psychologie, de l'ARS de Normandie, du Ministère des Sports, des Ligues régionales du sport adapté et de tennis, et de la Fédération Française du sport adapté.



Comment nous contacter et nous suivre sur les réseaux sociaux

Nos coordonnées :
21, rue de Crosne
76 000 Rouen

Mail : Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Tél : 02 35 73 28 88



[sport et handicap 76](https://www.facebook.com/sportethandicap76)

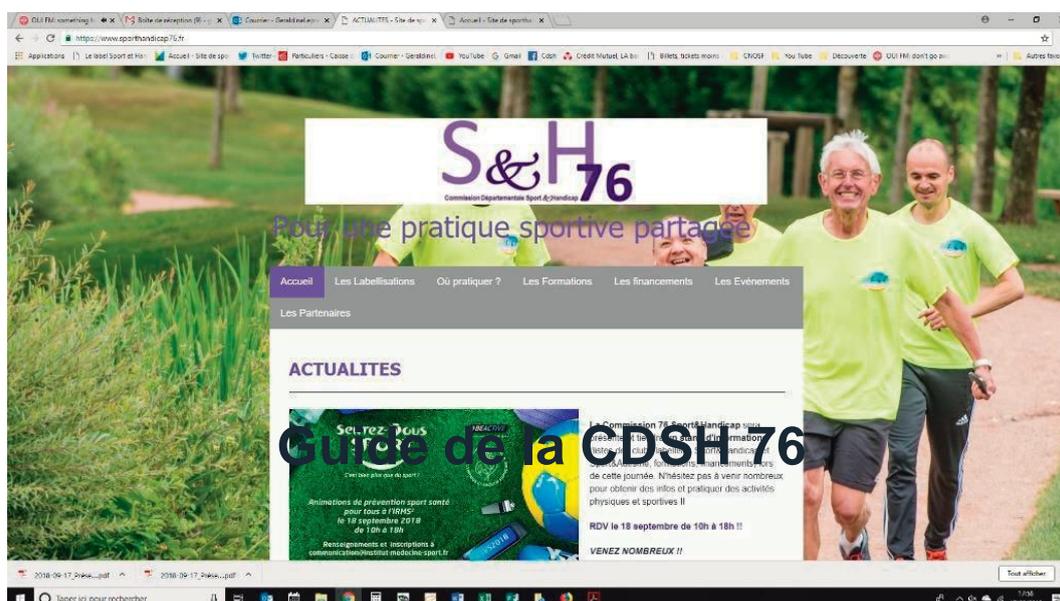


[@sporthandicap76](https://twitter.com/sporthandicap76)



[commission76sporthandicap](https://www.instagram.com/commission76sporthandicap)

Un site internet : www.sporthandicap76.fr



Les Partenaires de la CDSH 76



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime



SEINE-MARITIME
LE DÉPARTEMENT



CDOS
SEINE
MARITIME





Annexes



Flyer Sport & Handicap

COMMISSION DÉPARTEMENTALE
«SPORT&HANDICAP»

S&H76

SPORT & HANDICAP
en
Seine-Maritime

CONTACTS

Un seul contact pour agir
CDSH 76
02 35 73 28 88
geraldine.leprevost.cdsh76@gmail.com

Lien pour accéder aux clubs labellisés «Sport&Handicap» de la Seine-Maritime
www.sporthandicap76.fr
f CdsH Seine-Maritime @cdsh76

Site Handiguide des sports pour inscrire son association qui accueille des publics en situation de handicap
<http://www.handiguide.sports.gouv.fr/>

*Pour que rien ne soit impossible
à qui veut entreprendre*

Des critères d'appréciation ont été mis en place pour l'attribution ou le renouvellement du label «Sport&Handicap 76», faisant suite à l'évaluation, portant notamment sur la capacité des clubs sportifs à recevoir le public, en relation avec :

- la qualité de l'accueil,
- le niveau de qualification de l'encadrement, le nombre de licences,
- la présence d'un projet sportif spécifique et bienveillant.

Le label est désormais complété par un système d'étoile(s) gradué de 1 à 4, permettant de mesurer et de valoriser l'excellence des actions menées en faveur des publics en situation de handicap au sein des clubs du territoire.



Le territoire de la Seine-Maritime souhaite apporter une réponse appropriée à l'ensemble du public en situation de handicap, a mis en place depuis 2010, une commission départementale « Sport & Handicap » (CDSH 76), qui vise à développer et à faire connaître la pratique sportive proposée, quelque soit le handicap.

Elle rassemble les services :

- De l'Etat (Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime)
- Du Département de la Seine-Maritime
- Du comité départemental olympique et sportif de la Seine-Maritime (CDOOS)
- Des comités départementaux handisport et sport adapté
- De la maison départementale des personnes handicapées de la Seine-Maritime (MDPH)
- De l'université
- Du réseau de l'autisme.

La CDSH 76 intervient pour **ENCOURAGER LES ASSOCIATIONS** à accueillir ce public au sein de leurs pratiques d'activités physiques et sportives.

Au travers de la labellisation des clubs, la CDSH 76 accompagne le mouvement sportif de la Seine-Maritime dans l'accueil des personnes, femmes et jeunes, pour que l'activité physique adaptée devienne un moyen d'épanouissement et de bien-être. La sédentarité est un facteur de risque de maladie cardiovasculaire, entre autre, seule l'activité physique peut apporter une réponse.

De façon adaptée, les clubs labellisés du territoire de la Seine-Maritime peuvent apporter cette réponse pour améliorer la santé des publics en situation de handicap.

Un accompagnement méthodologique accompagne les projets du mouvement sportif.

SE LABELLISER « SPORT & HANDICAP » EN SEINE-MARITIME

De quoi parle-t-on ?

ETRE LABELLISÉ, C'EST BÉNÉFICIER D'UNE RECONNAISSANCE PERMETTANT À TOUTE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP D'IDENTIFIER LES ASSOCIATIONS BIENVEILLANTES ET FORMÉES SUR L'ACCUEIL DES PUBLICS.

Ce label de qualité concerne l'accueil des personnes en situation de handicap désirant pratiquer régulièrement une activité physique et sportive de compétition ou de loisir, et permettant de prendre en compte les besoins. Il permet d'identifier l'accessibilité des lieux de pratiques sportives, la qualité de l'encadrement pour les publics ayant besoin d'adaptation pour les principales déficiences (motrice, visuelle, auditive, mentale).

Toutes les associations sportives de Seine-Maritime qui souhaitent accueillir des personnes en situation de handicap, désirent pratiquer une activité sportive au sein d'un club valide, sollicite le label « Sport & Handicap ».

La démarche est volontaire. L'association sportive s'adresse à la commission départementale « Sport & Handicap 76 » pour solliciter une visite « diagnostic » qui sera réalisée par des membres du comité de suivi chargé d'apprécier l'accessibilité pour un ou plusieurs type(s) de handicap. Un label spécifique « Sport & autisme » peut être délivré, à partir du moment où :

- L'association est déjà labellisée « Sport & handicap »
- L'association répond au cahier des charges du label spécifique « autisme »

LES ACTIONS « SPORT & HANDICAP » EN SEINE-MARITIME

SPORT & HANDICAP EN SEINE-MARITIME, C'EST

- Labelliser les clubs accueillant des sportifs en situation de handicap
- Communiquer sur les associations sportives labellisées via le site Facebook et Twitter
- Informer, conseiller, accompagner dans la réalisation de projets « Sport & Handicap »
- Sensibiliser et former les intervenants du milieu associatif et le grand public à la thématique « Sport & Handicap »
- Apporter une aide financière pour les clubs labellisés « sport & handicap » et promouvoir les dispositifs existants (fondations, appels à projets).

LES JOURNÉES S'HANDIFFÉRENCE, POUR DÉCOUVRIR L'INTÉRÊT DU SPORT COMME FACTEUR DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE, ET POUR LABELLISER LES CLUBS SPORTIFS QUI ACCUEILLENT LES PUBLICS ATTEINTS DE TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME, EN RESPECTANT LE CAHIER DES CHARGES SPÉCIFIQUE.

NOS ACTIONS VERS LES SPORTIFS ET SPORTIVES

- Handipass'sport : aide financière à la prise de licence sportive (50% Etat, et 50% Département 76)
- Faciliter l'accès aux pratiques sportives des personnes en situation de handicap
- Communiquer sur les lieux de pratique possibles pour les personnes en situation de handicap
- Accompagner les sportifs et sportives en situation de handicap dans leur projet en lien avec le sport
- Assurer le prêt de matériel par convention
- Sensibiliser les employeurs du mouvement sportif au recrutement de personnes en situation de handicap

UN RÉSEAU « SPORT & HANDICAP » AU SERVICE DE TOUTES ET TOUS

- Du public en situation de handicap, tout handicap
- Des associations qui souhaitent développer le sport pour tous et pour toutes,
- Des organismes de formation qui souhaitent bénéficier d'expertise sur le handicap
- Des collectivités locales engagées dans une démarche d'accessibilité
- Des structures spécialisées qui souhaitent, pour leur public, bénéficier d'une offre d'AAPS.



Demande de label «Sport & Handicap» 2021

La demande de label implique la présence obligatoire du ou de la Président.e ou du/de la représentant.e du club

Nom de l'association : _____

Discipline : _____

Fédération d'affiliation : _____

Adresse du lieu de pratique :

Code postal : _____

Nom et Prénom du Président : _____

Téléphone Portable : _____

Mail : _____

Nom du contact / référent pour la
labellisation : _____

Téléphone Portable : _____

Mail : _____

Vous pouvez solliciter le label pour 1 à plusieurs types de handicap. Dans votre association, vous accueillez :



des personnes en situation de handicap moteur ? pratique régulière occasionnelle projet d'accueil *



des personnes non voyantes ou malvoyantes ? pratique régulière occasionnelle projet d'accueil *



des personnes sourdes ou malentendantes ? pratique régulière occasionnelle projet d'accueil *

des personnes en situation de handicap mental, psychique et/ou troubles du comportement ?



pratique régulière occasionnelle projet d'accueil *

Nombre de personnes en situation de handicap accueillies :

Nombre de jeunes de - de 18 ans :

Nombre de jeunes de + de 18 ans :

Jour et créneau horaire du club pour les personnes de situation de handicap : _____

* Un club ne pourra être proposé à la labellisation **que s'il organise déjà en pratique régulière ou occasionnelle.**

Le club qui a un projet d'accueil, pourra être accompagné pour la mise en place d'une action en direction du public en situation de handicap.



POUR UNE PRATIQUE SPORTIVE PARTAGÉE

Si la pratique sportive est proposée à un public en **établissement spécialisé** :

Etablissement (s) : _____

Adresse : _____

Code postale : _____

Nom de la personne référente : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Convention signée : OUI NON

Convention en cours : OUI NON

Accueil de classe ULIS :

Convention signée : OUI NON

A adresser par mail ou par courrier au CDOS 76

Siège de la Commission Départementale 76 « Sport & Handicap »



CDOS de la Seine-Maritime

21, rue de Crosne

76 000 ROUEN

Tel : 02 35 73 28 88

Mail : Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Grille d'évaluation 2021

Informations club :

Nom du club :

Téléphone :

Mail :

Adresse du siège social :

.....
.....

Adresse du lieu de pratique :

.....
.....

Président.e :

Nom :

Téléphone :

Mail :

Référents Handicap

Nom :

Téléphone :

Mail :

Conditions administratives :

Association Loi 1901 : oui non

Date d'enregistrement à la Préfecture :

Fédération(s) d'affiliation(s) :

Nombre total de personnes en situation de handicap accueilli sur la saison sportive

Critères	Cochez la case selon votre choix			
Quel(s) type(s) de Handicap accueilli(s) ?	 <input type="checkbox"/> Nombre de pratiquant(e)s :	 <input type="checkbox"/> Nombre de pratiquant(e)s :	 <input type="checkbox"/> Nombre de pratiquant(e)s :	 <input type="checkbox"/> Nombre de pratiquant(e)s :
Conventionnement 	Conventionné sport adapté (/établissement spécialisé) <input type="checkbox"/> <i>Si oui, joindre <u>obligatoirement</u> une copie de la Convention <u>signée</u></i>		Création d'une section Handisport et/ou de Sport Adapté Licence Sport adapté ou handisport <input type="checkbox"/> <i>(Joindre l'attestation du CD Sport Adapté où CD handisport)</i>	
Encadrement : formation des encadrant.es	<input type="checkbox"/> Temps de sensibilisation <input type="checkbox"/> Expérience professionnelle	<input type="checkbox"/> Attestation de Qualification Sport Adapté (AQSA) et/ou Certificat de Qualification Handisport (CQH) <input type="checkbox"/> Formation Abécédaire	<input type="checkbox"/> Certificat de spécialisation Accompagnement et intégration des personnes en situation de handicap <input type="checkbox"/> Licence APAS	<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat : Intitulé : _____
Nom de la (ou des) personne(s) formée(s)

Joindre l'article photocopie de la carte professionnelle si présence d'un.e diplômé.e du code du sport.

Accessibilité des locaux selon le type de handicap	Accessibilité						
	Les locaux	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	L'espace de pratique	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	Les sanitaires	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	Les douches	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	Chemin d'accessibilité	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
	Le Club House	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>
Matériel	Possédez-vous du matériel adapté ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						
	Si oui, quel type de matériel ?.....						
	Si NON, quel est votre besoin matériel ?						
Périodicité	1 fois par mois <input type="checkbox"/>	2 séances par mois <input type="checkbox"/>	1 séance par semaine <input type="checkbox"/>	Plusieurs séances par semaine + événement <input type="checkbox"/>			
	Pratique en mixité (valides-handicapés) ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON						

Jour(s) et créneau(x) horaires	Jour : horaire : Jour : horaire : Jour : horaire :
Intégration dans le club	Les personnes en situation de handicap sont-elles associées à l'ensemble des activités et à la vie du club ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Les personnes en situation de handicap ont-elles une fonction de dirigeant.e dans l'association? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, quelle est la fonction occupée et les activités pour lesquelles les personnes en situation de handicap sont associées :
Communication	Vos outils de communication mentionnent-elles l'accueil du public en situation de handicap ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Le club est-il inscrit sur le site Handiguide ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Autres observations	A titre indicatif, si vous accueillez du public « handicap mental » : Accueillez-vous des personnes avec des troubles du spectre de l'autisme ? <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON Si oui, combien ? : Autres observations :

Guide visite labels Sport&Handicap

TYPE DE LABEL(S) SOLLICITÉ(S) :



PLAN D'AMELIORATION DE LA QUALITE

Club :

Date de visite :

Visite effectuée par :

Coordonnées du /de la Président.e (téléphone portable, adresse, mail) :

Tél :

Mail :

Coordonnées du de la référent.e au club (téléphone portable, adresse, mail) :

Tél :

Mail :

1/ Le club est il agréé ? Oui Non

2/ Fédération(s) d'affiliation :

3/ Type d'accueil :

Pratique régulière

Pratique occasionnelle

Nombre de personnes handicapées accueillies : **(obligatoire)**

Nombre 

Nombre 

Nombre 

Nombre 

Nombre de jeunes de - de 18 ans :

Nombre de jeunes de + de 18 ans :

Nombre de séances proposées par semaine :

Si **occasionnel**, nombre de séances ou manifestations organisées par an :

4/ Accessibilité du lieu de pratique : (*travaux envisagés par la collectivité*)

5/ Formation prévue au cours de la saison 2021 en cours (professionnelle ou bénévole)

Descriptif précis des activités proposées (*nature, créneaux horaires, nombre de jours, qualification des intervenants, problématique, perspectives du club...*).

Si la pratique sportive est proposée à un public en établissement spécialisé :

Etablissement (s) :

Adresse :

Code postale et Ville :

Nom de la personne référente :

Téléphone :

Mail :

Convention signée : OUI (joindre copie) NON

Convention en cours : OUI NON

Accueil de ULIS :

Convention signée : OUI (joindre copie) NON EN COURS

Possibilité de pratiquer de manière individuelle : OUI NON

Renseignements complémentaires :

Avis de l'évaluateur ou l'évaluatrice de la CDSH 76 :



Commission Départementale Sport & Handicap

Avis de la commission départementale technique d'évaluation – en date du :

Avis favorable

Avis défavorable

Avis réservé



Avant d'adresser votre demande, assurez-vous que votre comité départemental est bien adhérent au CDOS. Si ce n'est pas le cas, merci de nous le signaler avant l'envoi.

Plaquette de présentation Sport & Autisme

**Vous avez des questions,
nous avons les réponses !**

Vous êtes parents d'un enfant ou adulte atteint de TSA ?
Des clubs sportifs vous proposent des séances spécifiques
et adaptées !

**Vous êtes un club sportif et vous souhaitez entrer
dans la démarche de labellisation ?**

**Vous êtes un professionnel du sport
et vous souhaitez vous former ?**

**Un seul contact, la Commission 76
Sport&Handicap (CDSH 76)**

Tél. : 02 35 73 28 88

Mail : geraldine.leprevost.cdsh76@gmail.com
www.sporthandicap76.fr

 **Sport et handicap 76**



**Un réseau au service
de toutes et tous !!**



Contacts

• Commission 76 Sport&Handicap (CDSH 76) :
Tél : 02 35 73 28 88
Mail : geraldine.leprevost.cdsh76@gmail.com
Site : www.sporthandicap76.fr
(Rubrique clubs labellisés « Sport&Autisme »)

• Centre Ressources Autisme
NORMANDE Seine et Eure :
Mail : crac@chierouway.fr
Tél : 02 32 95 18 64
Site : www.cra-haute-normandie.fr

• Réseau TED 276 :
(associations normandes accompagnant les
personnes porteuses d'autisme)
Mail : contact@reseauled276.fr
Site : reseau-autisme-led276.fr

• Direction Départementale déléguée de la
Cohésion Sociale 76 (DDCS) :
Mail : dccs@seine-maritime.gouv.fr
Tél : 02 76 27 71 39

• Conseil Départemental 76 :
Mail : sport76@seinemaritime.fr
Tél : 02 35 52 64 20

**« Pour que rien ne soit impossible
à qui veut entreprendre »**



Réalisation & Impression : **LCOMICAL** - 0782117161

Historique

Depuis 2014, la Direction Départementale déléguée de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime, a impulsé la mise en place d'un plan d'actions « Sport&Autisme ». Aujourd'hui, cette démarche est partenariale avec le Département 76, le Centre de Ressources Autisme NORMANDIE Seine et Eure (CRA), le réseau TED 276, afin de répondre à une attente forte des publics atteints de troubles du Spectre de l'Autisme (TSA).

A partir de cette volonté d'agir, la Commission Départementale Sport&Handicap de la Seine-Maritime (CDSH 76), soucieuse d'apporter une réponse la plus appropriée pour les publics atteints de TSA, décide de mettre en place toute la stratégie Sport&Autisme 76.



L'inscription de cette stratégie dans le plan autisme de l'ARS de Normandie est une volonté pour permettre une offre d'accès à la pratique sportive sur les clubs de la Seine-Maritime. La démarche de labellisation des clubs accueillants des jeunes ou adultes atteints de TSA est une priorité.

Le réseau autisme TED 276, par son expertise et son implication au quotidien en faveur des personnes avec autisme, est un acteur de l'accompagnement de ce public.



La démarche Sport&Autisme en Seine-Maritime, c'est :

- Un plan de formation gratuit de 10 heures par session, délivré par les équipes du CRA au mouvement sportif du territoire de la Seine-Maritime. 2 cycles par an sont proposés aux bénévoles, éducateurs des clubs sportifs et professionnels de santé.
- Une labellisation spécifique : un cahier des charges Sport&Autisme a été élaboré pour permettre de garantir une qualité d'accueil au sein des clubs labellisés. La formation et un stage en immersion dans un centre spécialisé est obligatoire pour les clubs sportifs désirant accueillir des personnes avec TSA.
- La mise en place de binôme de coordinateurs par territoire de santé pour accompagner les clubs dans cette démarche et procéder aux visites des clubs demandant le label.

- Accompagner financièrement les associations sportives si le projet associatif spécifique le nécessite, dans la mesure où le club est éligible et labellisé.

- Des journées sportives de découverte dans le cadre de « SHANDifférence », pour découvrir l'intérêt du sport comme facteur de santé. Des ateliers concernant différentes disciplines sont adaptés pour favoriser la pratique.

- La création d'une maquette pédagogique pour aider les clubs dans l'adaptation des activités physiques et sportives.



Exemples de pratiques sportives au service des publics présentant un Trouble du Spectre de l'Autisme (TSA)



Fiche de renseignements TSA

A remplir par la famille ou son représentant

LE SPORTIF :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Type de scolarisation ou de prise en charge (ESAT, ...) :

Personne à prévenir en cas d'urgence lors de l'activité :

Téléphone :

Souhait de prise en charge sportive :

Initiation/découverte : ----- Activité constante : -----

Fratrie : -----

Forme d'autisme si elle est connue : -----

Prise en charge actuelle :

	Nom	Coordonnées (téléphone et mail)
Etablissement		
Service		
Domicile		
Ecole ordinaire		
Autre		

Le sportif pratique-t-il déjà une activité sportive ou un loisir ? :

A-t-il déjà pratiqué ? Si oui, quelle(s) discipline(s) ?

Sous quelles formes ? (individuelle ou collective ?)

Le sportif a-t-il des difficultés en motricité ? :

Le sportif présente-t-il des troubles sensoriels ? :

Exemples :

- N'aime pas que l'on le touche ?
- Ne supporte pas un/des bruits en particulier ?
- A-t-il des particularités au niveau visuel (autostimulation, regard périphérique,...) ?
- Autre :

Comportements

Sommeil :

Le sportif dort-il bien la nuit ?

(Permet d'adapter la séance sportive si l'on sait qu'il dort peu ou pas la nuit, degré de fatigue)

Alimentation

- Le sportif a-t-il des particularités alimentaires ?
- Accepte-t-il de boire de l'eau ou une autre boisson (à fournir si elle est spécifique) ?
- Boit-il dans un verre spécifique ou peu importe le contenant ?

Propreté

- Le sportif est-il propre ?
- Peut-il demander à aller aux toilettes ?
Si non, l'activité sportive peut-elle être une contrainte à ce sujet ?
- Comment procédez-vous à la maison et à l'extérieur pour répondre à ce besoin ?
- Est-il autonome une fois dans les toilettes ou nécessite-t-il d'un accompagnement ?

Compréhension

- Le sportif comprend-t-il des consignes simples ?
- Que ne peut-il pas comprendre ? (questions, consignes complexes, négations....)

Langage/communication

- S'il n'utilise pas le langage verbal, un autre moyen de communication est-il mis en place ?
- S'il utilise les pictogrammes/photo, est-il possible d'en fournir à notre demande ?

Socialisation

- Le sportif accepte-t-il d'être en groupe ?
- Est-il socialement réfractaire à certaines personnes ou objets ?
- Peut-il passer d'un endroit à l'autre sans difficulté ? A-t-il besoin d'être prévenu lorsqu'il y a un changement (lieu, personne, activité) ?
- L'attente est-elle possible pour votre enfant ? Utilisez-vous des adaptations pour favoriser les temps d'attente (time timer, sablier, objets favoris, livres...) ?

Activités

- Y a-t-il des activités qu'il affectionne ?
- Y a-t-il des activités qu'il déteste ?

- Y a-t-il une/des matières ou textures qu'il ne supporte pas ?

Troubles du comportement

- Comment se manifeste les troubles du comportement chez votre enfant ?
- En connaissez-vous les raisons ?
- Selon vous, quelle situation que nous serions amenés à rencontrer pourrait générer un trouble du comportement chez votre enfant ?

Autre

Quel autre renseignement sur le sportif nous serait utile pour mieux l'accompagner dans notre activité sportive ?

A noter : le questionnaire complété n'est pas à transmettre à la CDSH 76

Les réponses et les données doivent rester CONDIDENTIELLES

entre la famille et le club



POUR UNE PRATIQUE SPORTIVE PARTAGÉE

Si la pratique sportive est proposée à un public en **établissement spécialisé** :

Etablissement (s) : _____

Adresse : _____

Code postale : _____

Nom de la personne référente : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

Convention signée : OUI NON

Convention en cours : OUI NON

Accueil de classe ULIS :

Convention signée : OUI NON

A adresser par mail ou par courrier au CDOS 76 *Siège de la Commission Départementale 76 « Sport&Handicap »*



CDOS de la Seine-Maritime 21, rue de Crosne

76 000 ROUEN

Tel : 02 35 73 28 88

Mail : Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Guide de visite 2021

Labellisation « Sport&Autisme »

Les critères de labellisation s'articulent autour de quatre axes principaux :

1. Volonté d'intégrer dans le club (état d'esprit, ouverture, tolérance), accueil adapté des personnes (prise en compte de leur handicap, physique, mental, psychique...),
2. Encadrement adapté, qualifié et de qualité (diplôme d'Etat, certificat de spécialisation),
3. Pratique régulière permettant de rechercher l'inclusion des jeunes et/ou adultes atteints de Troubles du Spectre de l'Autisme (TSA)

Identification du club

Nom du club :

Nom du /de la Président.e :

.....

...

Adresse :

.....

...

Tél : Mail :

.....

Personne référente à contacter (nom, fonction) :

.....

☎ :

Mail :

Site Internet du club :

.....

Fédération(s) d'affiliation :

.....

Nombre de licencié.e.s :

.....

...

Nombre de salarié.e.s :

.....

...

Nombre de personnes en situation de handicap :

.....

Les personnes en situation de handicap sont-elles licenciées de l'association ? : oui non

L'association a-t-elle comme projet de faire adhérer les personnes en situation de handicap ? :

oui non

L'association est-elle inscrite sur le site handiguide.gouv.fr ?

oui non

Si la pratique sportive est proposée à un public en établissement spécialisé :

Etablissement :

Adresse et Code postal :

Nom de la personne référente :

Téléphone :

Mail :

Convention signée : OUI NON **Joindre la convention**

Convention en cours : OUI NON

Fiche de renseignements complétée par la famille : OUI NON

**En l'absence de convention signée, la labellisation ne pourra être accordée.*

Encadrement adapté, qualifié et de qualité

Nombre de cours en direction du public TSA :

Nombre de jeunes de - de 18 ans : **Nombre de jeunes de + de 18 ans :**

.....

Nombre de créneaux proposés :

Jour(s) de pratique :

Pratique de manière individuelle ou en pratique partagée : OUI NON

Commentaires :

Formation sport & autisme réalisée par le CRAHN (citez les dates de participation) :

.....
.....

La pratique de votre discipline se fait-elle de façon encadrée ? oui non

Si oui, nombre d'encadrant.e.s:

- Des entraînements collectifs
- Des entraînements individuels
- Autres :

.....
.....

Les entraîneur.e.s sont-ils des éducateur.trice.s sportif.ve.s diplômés du Code du Sport ?

oui, lequel?..... non

Ont-ils une spécialisation vis-à-vis du public handicapé ? oui non

Si oui, laquelle :

- Handisport (handicap physique, déficiences visuelle et auditive)
- Sport Adapté (handicap mental, psychique et troubles du comportement)
- Troubles du Spectre de l'Autisme :

.....

Si non, souhaitez-vous que vos éducateur.trice.s sportif.ve.s suivent une formation de spécialisation aux différents handicaps ? oui non

Si oui, cela concernerait combien de personnes ?

Quelle(s) spécificité(s) :

- Handisport (handicap physique, déficience visuelle et auditive)
- Sport Adapté (handicap mental, psychique et troubles du comportement)
- TSA

Quel type de formation souhaiteriez-vous pour vos professionnels et vos bénévoles ?

.....

Pour la saison sportive en cours, quels sont les moyens financiers obtenus pour agir sur les publics en situation de handicap (indiquer les partenaires) :

.....

Questions complémentaires

Quels obstacles ont rencontré jusqu'à aujourd'hui les personnes du club pour développer, améliorer l'accueil des personnes, jeunes et adultes, atteintes de Troubles du Spectre de l'Autisme ?

- manque de moyen humain
- manque de formations appropriées
- manque de moyen financier
- manque de soutiens extérieurs (informations, conseil, assistance)
- Autres :

Avez-vous besoin d'accompagnement par les binômes « Sport & Autisme » pour développer votre pratique pour les publics atteints de TSA ? oui non

Les attentes du club en matière d'accompagnement :

Avis réservé de la CDSH 76 :

Avis de la commission départementale technique d'évaluation – en date du :

Avis favorable

Avis défavorable



● Les disciplines sportives proposées (listes non exhaustives)

Elles seront encadrées par des éducateurs sportifs expérimentés : Activités de cirque, Athlétisme (javelot, courses, parcours fauteuil, techniques de guide...), Badminton, Basketball fauteuil, Découverte du site en joëlette, Echecs, Escalade, Escrime, Football, Golf, Hand fauteuil, Jeux divers d'adresse, Judo, Karaté, Kendo, Lutte, Rugby, Tennis Adapté et fauteuil, Tennis de table Adapté et fauteuil, Tir à l'arc, Volley assis,...

Des activités adaptées à l'handicap seront également proposées, boccia, cécifoot, torball, tir laser, parcours cécité, parties d'échecs en aveugle, ...

Un espace dédié aux activités « Sport&Autisme » sera mis en place.

● Programme

De 9h à 16h :

- Village des partenaires
- Activités pour les élèves de CM1/CM2 des écoles Forges-les-Eaux et écoles environnantes, et élèves de 6^{ème} mixité avec les enfants et adultes des centres spécialisés de la Seine-Maritime
- Démonstrations d'appareillage et de matériels

● Informations pratiques

Recueil au village partenaires

Des parkings réservés :

- Parking du Dojo de Forges-les-Eaux
- Places de parking PMR du Dojo de Forges-les-Eaux

● Nous contacter



geraldineleprevost@franceolympique.com



02 35 73 28 88



www.sporhandicap76.fr



Sport & Handicap 76



Les permanences à la MDPH

Rouen :

Département de Seine-Maritime



Permanences d'information
- « Sport et Handicap 76 » -

Le 1^{er} mercredi de chaque mois de 14h à 17h
Attention : pas de permanence en juillet et aout
UNIQUEMENT SUR RDV, en raison du protocole sanitaire
à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)
13, rue ~~Corot~~ de Blosseville – Rouen gauche

Vous, votre enfant ou un de vos proches, êtes intéressé(e) pour pratiquer une activité sportive adaptée à votre handicap (moteur, visuel, auditif, mental, psychique ou en situation d'autisme).

La Commission Départementale Sport et Handicap de Seine-Maritime (CDSH 76) propose des permanences pour vous informer, conseiller, orienter sur :

- ☛ **les** activités sportives proposées par les clubs sportifs et associations du département, labellisés 76 « Sport & Handicap » et « Sport & Autisme »
- ☛ **les** formations et événements proches de chez vous
- ☛ **les** aides financières possibles...

Vous êtes intéressé(e) par les permanences, renseignez-vous auprès de la CDSH 76 :
Par téléphone au : 02 35 73 28 88 ou par mail : Sport-Handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Site : www.sporthandicap76.fr  : Sport et Handicap 76  @CDSH 76

Pour une pratique sportive partagée ! Sport & Handicap – Seine-Maritime

Le Havre :

Département de Seine-Maritime



Permanences d'information
- « Sport et Handicap 76 » -

Le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 13h30 à 16h30
SUR RENDEZ-VOUS (inscription par tél ou par mail)
Attention : pas de permanence en juillet et aout
à l'Unité Territoriale d'Action Sociale (UTAS) 89, boulevard de Strasbourg – Le Havre

Vous, votre enfant ou un de vos proches, êtes intéressé(e) pour pratiquer une activité sportive adaptée à votre handicap (moteur, visuel, auditif, mental, psychique).

La Commission Départementale Sport et Handicap de Seine-Maritime (CDSH 76) propose des permanences pour vous informer, conseiller, orienter sur :

- ☛ Les activités sportives proposées par les clubs sportifs et associations du département, labellisées « Sport & Handicap » 76 et « Sport & Autisme » proches de chez vous
- ☛ Les formations et les événements
- ☛ Les aides financières possibles...

Vous êtes intéressé(e) par les permanences, renseignez-vous auprès de la CDSH 76
par téléphone au 02 35 73 28 88
ou par mail : sport-handicap.seinemaritime@franceolympique.com

Site : www.sporthandicap76.fr  : Sport et Handicap 76  @CDSH 76

Pour une pratique sportive partagée ! Sport & Handicap – Seine-Maritime

Boite à outils des différentes possibilités de financements



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

Différents Appels à Projets :

→ Equipement sportif :

- Qui peut bénéficier d'une subvention d'équipement sportif et à quelle condition ?

Les bénéficiaires des subventions d'équipement pourront être :

- Les collectivités territoriales et leurs groupements. La priorité sera donnée aux structures intercommunales, notamment dans les territoires ruraux, dès lors qu'elles disposent de la compétence correspondante.
- Les fédérations et leurs groupements, les associations sportives affiliées ainsi que les groupements d'intérêt public qui interviennent dans le sport sont également éligibles.

RENSEIGNEMENTS :

Correspondant régional ANS Equipement : Olivier MORIN :

02.31.52.73.51/ 06 49 81 62 48, drajes-ans@ac-normandie.fr

→ Plan Sport Territoire :

Cet appel à projets est ouvert uniquement aux associations n'ayant pas été accompagnées dans le cadre des Projets Sportifs Fédéraux (PSF).

Il a pour objet de soutenir les projets ayant comme objectif l'accompagnement et le soutien de la vie associative, la promotion des activités physiques et sportives comme facteur de santé et le développement de l'éthique et de la citoyenneté

Projets ayant comme objectif l'accompagnement et soutien de la vie associative

RENSEIGNEMENTS :

Pour les clubs et comités départementaux :

Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) Seine-Maritime :

Caroline Mendy : 06.73.37.96.57 – sdjes-76-sport@ac-normandie.fr

→ Emploi /Consolidation :

Création : Projet associatif lié à la création de l'emploi, Avis de la Fédération/projet sportif fédéral., Aide = 12000€ pendant 3 ans

Consolidation : Emplois ANS contractualisés en 2019, Impactées par la crise sanitaire, Démontrer le préjudice financier, Aide = 8000€ pendant 3 ans

Apprentissage : L'objectif est de soutenir financièrement les associations qui recrutent un nouvel apprenti. Recrutement d'apprenti de plus de 26 ans uniquement. Le contrat d'apprentissage doit conduire à une certification professionnelle obligatoirement en lien avec les métiers du sport et de l'animation figurant à l'annexe 2-1 du code du sport. (BPJEPS, DJEPS, ...). Une aide financière de 6000 euros maximale pourra être attribuée.

RENSEIGNEMENTS :

Pour les clubs et comités départementaux :

SDJES Seine-Maritime :

sdjes-76-sport@ac-normandie.fr

#1 jeune/1 solution :

L'objectif est d'orienter des jeunes vers des emplois du monde du sport. Cet appel à projet permettra à l'association sportive qui souhaite recruter un jeune de moins de 25 ans de bénéficier d'une convention de 20000€ sur deux ans : 10 000 € en 2021 et 2022

RENSEIGNEMENTS :

Pour les clubs et comités départementaux :

SDJES Seine-Maritime :

sdjes-76-sport@ac-normandie.fr



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-Maritime

Etat :

Fonds pour le Développement de la Vie Associative

(FDVA) : Il a mission « d'apporter un soutien, sous

la forme de concours financiers, au financement global

de l'activité d'une association ou à la mise en œuvre de projets ou d'activités qu'elle a créés dans le cadre du développement de nouveaux services à la population ».

Le premier objectif du volet FDVA "Fonctionnement - Innovation", réservé en priorité aux petites associations, est de soutenir le développement du tissu associatif local et de son maillage territorial.

Son second objectif est d'apporter un appui financier aux projets associatifs innovants à impact notable pour le territoire et/ou contribuant à la consolidation du secteur associatif de ce territoire.

Contact : Camille GREGORIO, Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Tel : 02.76.27.71.43 – Port : 06.37.41.90.28 Courriel : camille.gregorio@seine-maritime.gouv.fr



Conseil Départemental 76 :

TREMPLIN SPORT 76 :

La pratique sportive est le meilleur relais de proximité pour véhiculer les valeurs d'apprentissage de la citoyenneté, de lutte contre les discriminations, d'insertion sociale, de santé et d'environnement. C'est pourquoi, le Département a décidé de soutenir les actions menées par les clubs au quotidien, en particulier en faveur des publics les plus éloignés de la pratique sportive : les personnes âgées, les personnes isolées, celles à mobilité réduite ou en situation de handicap.

→ [Dossier Tremplin Sport](#)

LE HANDIPASS'SPORT 76

Le Handipass'sport 76 est une aide financière accordée par le Département pour favoriser et développer la pratique sportive des habitants de la Seine-Maritime en situation de handicap âgés de plus de 16 ans. Celle-ci permet d'alléger le coût de l'inscription annuelle avec une prise en charge à 50 % pour un montant maximum de 60 €.

Conditions pour bénéficier du dispositif :

- Les personnes doivent résider en Seine-Maritime
- et détenir une licence dans une association sportive ayant son siège social en Seine-Maritime et affiliée à une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports. La carte d'invalidité ou un justificatif d'une aide spécifique allouée (allocation d'éducation pour l'enfant handicapé, allocation pour l'adulte handicapé, pension d'invalidité...) est requise pour toute validation de demande. handipass-sport76@seinemaritime.fr ou 02 35 52 64 51

AIDE AU SPORT :

Le Département affirme son engagement auprès des clubs sportifs pour le développement du sport amateur en aidant les associations sportives dans le développement de leur activité. Renseignements : aideausport@seinemaritime.fr

ACQUISITION DE MATÉRIEL ADAPTÉ À LA PRATIQUE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP:

Le Département participe à équiper le territoire de matériel adapté à la pratique sportive des personnes en situation de handicap qu'il s'agisse de sport individuel ou collectif. Chaque dossier est étudié par une commission ad hoc. Remplir un dossier spécifique comportant l'ensemble des pièces demandées dont le devis descriptif et estimatif du Matériel + RIB.

- Pour les communes et groupements de communes : délibération du conseil de la collectivité décidant l'acquisition de matériel sportif pour les personnes en situation de handicap et son inscription au budget.
- Pour les associations acteurs économiques et sociaux : délibération du conseil d'administration de l'association, bilan financier du dernier exercice connu et compte rendu de la dernière assemblée générale.
- Pour le sportif : copie de la licence sportive et demande de subvention motivant le projet sportif de la personne.

Fondation MMA :



14, boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 Le Mans cedex 9
Tél : 02 43 41 64 20 – e-mail : fondation.mma@groupe-mma.fr



RENSEIGNEMENTS : SDJES Seine-Maritime

Michèle SANTAIS : michele.santais@ac-normandie.fr

Floriane DUPONT : floriane.dupont@ac-normandie.fr

Sandra DAUVILLIERS : sandra.dauvilliers@ac-normandie.fr

***Tous ces dispositifs sont susceptibles d'être modifiés,
n'hésitez pas à nous connecter pour toutes informations.***

Notes

